

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 7 Décembre, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S., BETTON JC., BRESSON C., CAU J., COUMANS MF., DUMENIL D., DUSFOUR J., EGEA JD., MAURY C., PAIS E., PEYRIERE L., VAUDOIS E.

Absents représentés : LEMAITRE L., SIMAO F.

Secrétaire de séance : CAU J.

Le conseil municipal s'est réuni à 19h

Mme la Maire propose au conseil municipal une modification de l'ordre du jour, acceptée à l'unanimité :

- Urbanisme
- Environnement et prévention des risques naturels
- Finances
 - DM/ ouverture de crédit budget 2016
 - Mise à jour des loyers
 - Nouvelles propositions achat foncier communal
 - Choix du prestataire éclairage public
 - Choix du prestataire informatique
- Travaux
 - Lancement procédure pour choix architecte projets Domaine
- Ecole et périscolaire
- Action sociale (CCAS)
- Intercommunalité:
 - Motion de contre-proposition à l'égard du projet coopération intercommunale de l'Hérault
 - Motion de création du GR de Pays Grand Pic Saint Loup
 - Point sur les différentes commissions intercommunales
- Questions d'actualité : organisation du second tour des élections Régionales, devenir équipements du Domaine.

1- Urbanisme

Madame la Maire fait le point sur les modifications, en cours et prévues à moyen terme, de notre Plan Local d'Urbanisme :

- La procédure de modification simplifiée doit être menée à son terme et l'horizon fin Février/Mars 2016 est fixé. Le projet devra ensuite être soumis pour avis aux personnes publiques associées, et éventuellement modifié.
- Les modalités de l'étude urbaine, dont le principe a été approuvé lors du conseil municipal du 2 novembre, se précisent et celle-ci devrait être réalisée au premier semestre 2016 (sans intervention de bureau d'étude).
- Le cahier des charges du Schéma Directeur d'Assainissement, dont le principe de l'élaboration a été adopté lors du conseil municipal du 23 octobre 2014, sera élaboré et les subventions afférentes sollicitées d'ici octobre 2016. L'élaboration en elle-même est prévue en 2017. Ce schéma directeur devrait, entre autre, éclairer le conseil sur les travaux à prévoir concernant les stations d'épuration du Bourg et de Favas.
- Le cahier des charges du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (ou Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial, terme qui sera délaissé pour ne pas risquer une confusion avec l'étude ci-dessus) sera élaboré au cours du premier trimestre 2016. Les études nécessaires seront réalisées en 2016-2017, une fois toutes les subventions sollicitées. Elles mettront en lumière les actions à mener pour résorber le risque inondation

lié au ruissellement et les règles d'urbanisme à insérer au PLU pour ne pas aggraver le risque actuel.

Les deux schémas directeurs précités seront soumis à enquête publique simultanément.

Par ailleurs, certaines dispositions légales permettant le financement par les aménageurs des équipements publics nécessaires à la construction des habitations ont été soit supprimées soit modifiées. Dans la plupart des cas, le Projet Urbain Partenarial (PUP) est le dispositif permettant, au-delà de la taxe d'aménagement à un taux majoré, de financer ces équipements en impactant le moins les finances communales. La commune imposera par ailleurs un PUP aux aménageurs qui bénéficieront d'un équipement public dont le financement partiel aurait déjà été l'objet d'un PUP avec un autre constructeur, de sorte à traiter de façon équitable les différents projets.

Enfin, à la pratique du PLU, des incohérences de classement de terrains en zone UD apparaissent. Cette zone regroupe normalement des terrains bénéficiant de réseaux existants ou dont la création est imminente. Pour certaines de ces parcelles, la mise en place des réseaux n'est pas planifiée par le conseil et elles ne répondent pas à un classement UD. Le reclassement éventuel en zone AU de ces terrains sera analysé. Ce reclassement n'aura aucun impact ni sur la constructibilité des terrains ni sur la planification de la mise en place des réseaux manquants. Il assurera une meilleure lisibilité du zonage du PLU. L'absence de programmation de desserte de réseaux est d'ailleurs un motif de refus de permis de construire/aménager, quand bien même les terrains concernés seraient situés en zone UD.

2- Environnement et prévention des risques naturels :

- Les effectifs des volontaires de la réserve communale de sécurité civile seront transmis à la Préfecture et à l'assureur communal. Différentes formations facultatives leur seront proposées. Enfin, un travail de commission municipale permettra de mettre en place les grands axes de révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) courant janvier 2016. Les volontaires seront impliqués.
- L'équipe verte du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV), auquel la commune adhère à travers la Communauté de Commune du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL), sera sollicitée pour l'entretien des ruisseaux qui traversent les zones habitées de la commune. L'entretien du ruisseau des Campets/Valen est envisagé de façon prioritaire.
- Le Plan Massif de Protection de la Forêt contre l'Incendie prévoit la réalisation de deux coupures de combustibles, dans l'axe de la D1 (des Amas Luquiers au Rouquilloles) et au niveau des terres cultivées au nord du Puech (élimination des bandes embroussaillées entre les parcelles cultivées).

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à l'étude, avec la CCGPSL, la DDTM, le département de l'Hérault et la chargée de mission NATURA2000, la mise à l'étude de la réalisation de ces deux coupures de combustibles.

3- Finances :

a) Décisions modificatives :

Madame la Maire indique qu'il convient de modifier le budget primitif « fonctionnement » pour prendre en compte deux dépenses imprévues :

- Suite à un dépassement de crédit, l'article 012-6411 est relevé de 7 000€ (personnel titulaire). Les recettes abondant ces dépenses sont celles de l'article 70-7062. Celles-ci sont plus importantes que prévues et 7 000€ sera affecté au dépassement de crédit constaté. Cette proposition de décision modificative est la deuxième de l'année.
- Le paiement du constat d'huissier évoqué lors du conseil municipal du 28 septembre 2015, pris en charge par l'assureur communal, doit cependant être retracé dans le budget de fonctionnement. A ce titre, l'article 011-611 (dépenses) est relevé de 14 000€ et la même somme affectée à l'article 75-758 (recettes). Cette décision modificative est la troisième de l'année.

Délibération : Les deux décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

b) Ouverture de crédits de budget 2016 :

Les frais de fonctionnement et d'investissement de l'année 2016 ne seront budgétés que courant mars 2016 (une fois les notifications de prévisions de recettes reçues). Les dépenses entre le début de l'année et l'approbation du budget primitif 2016 doivent cependant être engagées et payées.

Madame la Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits de la section de fonctionnement de l'année précédente.

Mme la Maire sollicite du conseil municipal, l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente (dépenses totales déduction faite de celles imputées au chapitre 16 concernant le remboursement de la dette).

Délibération : le conseil municipal autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits investissement définis ci-dessus.

c) Loyers communaux :

Afin de pouvoir percevoir les loyers des nouveaux appartements communaux (domaine du Plan Vincent), le tableau récapitulatif des 16 appartements pouvant être loués et des loyers actuels correspondants, doit être approuvé. Madame la Maire le détaille.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité ce tableau.

Madame la Maire rappelle qu'il conviendra d'appliquer l'année prochaine le taux de réévaluation INSEE annuel de ces loyers.

d) Terrains communaux route de Braveille :

Ces terrains ont fait l'objet d'un compromis avec la société OPUS Développement (dont le principe a été approuvé lors du conseil municipal du 30 septembre 2014). La contenance cadastrale des trois parcelles (C1214, C1216, C1501) est de 6394 m². Le prix de vente était de 500 000€ (dation en paiement). Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de sa réunion du 7 décembre 2015 avec un représentant de cette société. Les études préparatoires au permis d'aménager, devant prendre en compte le plan de zonage PPRI de la commune (prescrit en juin 2015 par le Préfet de l'Hérault), montrent que l'économie générale du projet est affectée. La zone constructible est réduite à 4500m², des équipements imprévus doivent être pris en compte et l'aménageur souhaite ainsi revoir son offre au prix de 220 000€. Le prix cible des parcelles projetées est de 80 000€/parcelle (15 au total) pour un projet final de moins de 200 000€ à destination de primo-accédants. Le promoteur indique qu'il a été sollicité par de nombreux jeunes couples du village. Le compromis de vente actuel est donc caduc. L'acceptation de ce nouveau compromis de vente impliquerait un paiement en numéraire fin 2016. Madame la Maire indique au Conseil qu'elle lui demandera de se prononcer sur cette proposition au plus tard à la fin du premier trimestre 2016. Ce délai permettra aux commissions urbanisme et finances de réfléchir à d'autres options concernant cette parcelle et de les comparer à cette proposition.

e) Terrains communaux « Combe et Serre de Jeannou » :

La contenance cadastrale des parcelles concernées est de 4409 m² (C1934p) et 1180m² (C1992). La proposition de l'aménageur PROMECIA, mentionnée dans le compte-rendu du conseil municipal du 2 novembre 2015, a été revue par la commission Finances. Le projet ne comprend plus d'extension de réseau et englobe la parcelle C1992 actuellement à la vente pour les particuliers depuis plus de un an et qui ne trouve pas acquéreur.

La convention de travaux (234 600€ HT) comprend :

- La réalisation de la voirie et de l'éclairage internes au projet (93 400€ HT) ainsi que Chemin du Serre de Jeannou (78 600€ HT)
- La réalisation d'un bassin de rétention de 300m³ et des ouvrages collecteurs/régulateurs correspondant (22 600€ HT).
- Les frais de géomètre, d'étude hydraulique et la maîtrise d'œuvre afférente (40 000€ HT).

Un dossier loi sur l'eau comprenant l'ensemble des terrains communaux bâtis en 2015 ou à bâtir dans cette opération sera déposé par l'aménageur.

L'offre de l'aménageur est au total de 584 600€ pour l'ensemble des parcelles (5589m²), comprenant une convention de travaux et une somme de 350 000€.

Madame la Maire indique :

- Qu'il convient de procéder rapidement aux travaux de voirie du Chemin du Serre de Jeannou, ne serait-ce que pour respecter les engagements de la commune avec les propriétaires des 5 terrains communaux vendus cette année.
- Que la commune ne serait pas crédible en exigeant d'un aménageur de terrains, ailleurs sur son territoire, la réalisation et le financement des équipements induits par son lotissement alors qu'elle-même ne s'imposerait pas cette règle pour ses propres terrains.
- Qu'une maîtrise communale de ces travaux et de la vente des terrains desservis n'est pas réaliste, à cause de la complexité du dossier (loi sur l'eau), dans la mesure où la commune devrait avancer les frais de viabilisation avant de mettre en vente les 7 lots concernés, et enfin car la vente de cette quantité de parcelles doit être confiée à un professionnel.
- Que la zone est soumise au ruissellement important lors des orages cévenols, que des riverains sont déjà affectés, qu'il convient de ne pas aggraver cette situation mais plutôt de la résorber et que, parmi les différentes propositions, cet aménageur est celui qui propose la meilleure prise en compte des eaux de ruissellement,
- Que les références de cet aménageur sont de très bon niveau,

Madame la Maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de donner suite à la proposition de cet aménageur et, donc, de vendre ces deux parcelles à la société PROMECIA et de signer la convention de travaux afférente.

Délibération : le conseil municipal approuve à 13 voix pour et 2 abstentions.

f) Notifications de subventions :

Madame la Maire indique que le Conseil Régional a accordé une subvention de 150 000€ pour les travaux d'aménagement du chai du domaine du Plan Vincent en salle polyvalente.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a accordé une subvention de 20 000€ pour les travaux de requalification de la rue du Four (appel d'offre passé, travaux 1^{er} trimestre 2016).

g) Choix du prestataire d'entretien et de maintenance de l'éclairage public :

Le contrat actuel (3 ans) arrivant à son terme le 30/12/2015, la commission appel d'offre a lancé une consultation du 12 novembre au 7 décembre 2015. Parmi les trois offres reçues, celle du prestataire actuel est la moins-disante. Mr Peyrière, adjoint aux travaux, souligne que le montant de cette proposition est inférieur au montant précédent, alors même que le nombre de points d'éclairage a augmenté. La commission appel d'offre propose donc de retenir le prestataire SPIE pour la somme de 6 982.80€ TTC.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

h) Choix du prestataire de maintenance informatique :

La maintenance des différents postes informatique de la commune est un point sensible. Des défaillances récurrentes ont un impact sur le bon fonctionnement de l'administration communale. Une consultation simplifiée a été opérée avec pour cahier des charges la maintenance et le dépannage (télémaintenance ou intervention physique) sur site des problèmes liés aux réseaux et aux postes de travail. Trois offres ont été analysées et celle d'ABIS Informatique (prestataire de la commune des Matelles avec d'excellentes références), la moins-disante et d'un montant de 1 200€ TTC a été retenue par la commission finances.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission finances.

i) Autres points :

- Madame la Maire présente l'évaluation financière des travaux d'aménagement de voirie qu'il serait possible d'envisager pour la section remise à double sens de la rue du Languedoc. Cette estimation s'élève à 104 166€. Madame la Maire précise que les travaux d'aménagement de voirie du centre ancien sont une des deux priorités communales (avec l'aménagement du domaine du Plan Vincent). En fonction du positionnement du conseil municipal sur l'opportunité de l'aménagement de la section citée, des subventions pourront être sollicitées.

- Le Président du Tennis Club de Saint Bauzille de Montmel (120 licenciés) a fait part, dans un courrier adressé à Mme la Maire, d'un besoin de construction d'un court de tennis supplémentaire (voire 2), estimé à 60 000€. Il précise que ces équipements sont actuellement généralement subventionnés à hauteur de 45% et propose à la commune de solliciter dès à présent ces subventions afin de pouvoir bénéficier de ces aides financières. Le conseil Municipal estime à l'unanimité que d'autres travaux sont prioritaires, et qu'il convient de concentrer les efforts financiers de la commune sur les gros projets en cours. La municipalité se félicite du dynamisme de cette association, mais estime que les besoins réguliers des pratiquants de ce sport sont couverts. Et la commune ne peut financièrement assurer l'investissement demandé pour la construction, l'entretien et le fonctionnement de courts supplémentaires. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

4) Travaux :

- La piscine du domaine du Plan Vincent a été comblée, comme décidé lors du conseil municipal du 2 Novembre 2015. Le montant de ces travaux est d'environ 3500€
- Mme la Maire a fait part à l'agence départementale de réserves concernant les travaux d'aménagement de l'entrée du village (Chemin des Mazes). Le marquage du STOP du chemin des Mazes sera aligné plus en avant pour permettre une meilleure visibilité aux automobilistes arrivant de cette voie. Enfin, la bordure du trottoir à l'entrée du chemin des Mazes sera revue. Au-delà de ces ajustements mineurs, Madame la Maire souligne que les objectifs visés (ralentissement des véhicules et déplacement piéton sécurisés) semblent atteints.
- Hérault Energie subventionnera à hauteur de 75% les travaux d'éclairage 2015 (10 530.90€). Le programme sera réalisé d'ici la fin du mois de Janvier 2016 et comprend des points d'éclairage supplémentaires :
 - Draille du Font de la Vie,
 - Chemin des Barandons,
 - Route de Carnas
 - Impasse de la Fontaine
- La société Boussou Elec (Favas) a été retenue pour un diagnostic électrique fin des différents bâtiments du Domaine du Plan Vincent (la conformité globale de l'installation électrique a été vérifiée avant l'acquisition du domaine). Ce diagnostic opéré, les pièces adaptées à accueillir les associations pourront être occupées par le public.
- La commission finances a préparé l'appel d'offre pour le choix d'un architecte chargé des aménagements nécessaires du Domaine du Plan Vincent. Madame la Maire souligne que la réalisation des travaux doit être relativement rapide afin de ne pas perdre le bénéfice des subventions accordées en 2014 par le Département de l'Hérault (Bibliothèque).

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités de l'appel d'offre proposé par la commission finances.

5) Ecole et périscolaire :

Mr Jérôme Dusfour, adjoint aux Ecoles, fait le point sur le fonctionnement de l'école.

- Les effectifs du groupe scolaire sont de 85 enfants en 2015-2016. Il n'y a pas d'évolution significative prévue de ce nombre pour l'année scolaire 2016-2017.
- Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école sera révisé par la commission scolaire, l'équipe enseignante et les représentants de parents d'élèves. Ce plan s'intégrera dans le PCS.
- L'équipe enseignante a proposé lors du dernier conseil d'école une modification des horaires de la période scolaire. L'objet de cette modification est de profiter de la matinée, plus propice aux apprentissages et de réorganiser le temps scolaire de l'après-midi, dont l'articulation actuelle est perfectible. Une enquête sera réalisée auprès des parents d'élèves pour voir si cette proposition est retenue. Dans tous les cas, cette éventuelle réorganisation ne concernerait pas l'année scolaire actuelle 2015-2016.
- Les effectifs des différentes activités organisées par la commune dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaires (TAPs) sont présentés. Sur toute la semaine, une moyenne de 1.5 activité/enfant est organisée.
- L'accès des secours à l'impasse du Mistral est parfois bloqué par le stationnement des véhicules. Les locataires des logements communaux bordant cette voie ont été sensibilisés par Mr Lionel Peyrière et se sont engagés à ne pas stationner de 9h à 17h.

Mr Jérôme Dusfour tient à souligner l'implication et le dévouement du personnel communal et salue leur travail et leur engagement.

6) CCAS :

Mme Stéphanie Arnaud, adjointe aux affaires sociales, fait un bilan du fonctionnement du Comité Communal d'Action Social (CCAS).

- Le travail du CCAS vers les personnes âgées a fait intervenir le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC). Une réflexion sur l'isolement des personnes âgées, l'aménagement de leurs habitations ou leur nourriture a été effectuée.
- Concernant les personnes en difficulté financière, en relation avec les assistantes sociales et d'aide au budget, le CCAS s'est attaché à aider ces personnes dans la gestion de leur budget et a favorisé des aides en nature plutôt qu'une assistance financière directe.
- Le CCAS a aidé les personnes concernées dans leurs dossiers de demande d'aide au logement.
- Une activité Gym (CLIC Gym) à destination des personnes âgées a été organisée, regroupant des personnes des communes avoisinantes. La problématique du coût de ces activités (gratuites lors des 3 premiers mois) a été évoquée. Il apparaît, au regard du budget de fonctionnement du CCAS, qu'un paiement d'interventions ponctuelles lors d'activités ciblées est préférable à une cotisation au CLIC. La pérennisation de cette activité pourrait être envisagée en relation avec le Foyer Rural.
- Mme Marie-France Coumans rappelle que des ateliers mémoire sont organisés sur la commune par Odile Ricklin.
- Mme la Maire rappelle que le « Restau Sénior » est toujours en place. Tenu dans les mêmes locaux que la cantine de l'école, c'est une occasion de lien intergénérationnel très appréciée des enfants et des personnes âgées l'ayant fréquenté.

7) Intercommunalité :

- Le projet départemental de coopération intercommunale de l'Hérault fait apparaître une volonté préfectorale de rattachement des communes de Saint Gély du Fesc et de Saint Clément de Rivière à la Métropole Montpellier Méditerranée. Le conseil communautaire du Grand Pic Saint Loup s'est positionné pour le maintien de ces deux communes dans le périmètre de la CCGPSL.

Délibération : le conseil municipal approuve à 14 voix pour et une contre la contre-proposition.

- La CCGPSL et la Fédération Française de Randonnée Pédestre portent un projet de sentier de Grande Randonnée « de Pays » (GRP) du Grand Pic Saint Loup. La préparation du parcours a impliqué la commission Environnement en 2014.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription des chemins ruraux concernés au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

- Les membres du conseil municipal ont reçu le 7 décembre 2015 le projet de Schéma de Mutualisation des services entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. Le conseil municipal prend acte du présent rapport. L'analyse de ce projet permettra de formuler l'avis sollicité par la CCGPSL.

8) Points Divers.

- 3 agents communaux sont en arrêt de travail. La réorganisation du travail pour assurer les tâches prioritaires implique une dégradation temporaire du nettoyage des locaux mis à disposition des associations.
- L'organisation du second tour des élections municipales est discutée.
- Les équipements laissés par Mr Vigouroux, ancien propriétaire du domaine du Plan Vincent, seront soit affectés à l'école (sèche-linge), soit donnés à Emmaüs pour enlèvement, éventuelle réparation ou valorisation.